



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2018 à 20 heures 30

Par suite d'une convocation en date du vingt-et-un mars deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-sept mars deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, CATALA Fabien à Pierre GARCIA, JOLIBERT Marie-Christine à Claudine SARRAIL, ESCANDE Jacques à Christian CIBIEL,

Absents : DILLON Valérie, CATALA Fabien, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Secrétaire de séance : ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage au gendarme Arnaud BELTRAM et aux victimes de l'attaque terroriste du 23 mars à Carcassonne et Trèbes.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 15.02.2018 : **adopté à l'unanimité**.

I- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Réforme du stationnement en centre-ville : mise en place de la zone bleue, définition du périmètre, durée

Suite au questionnaire adressé aux élus en date du 26 décembre 2017, au résultat analysé en commission Voirie, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mise en place de la zone bleue, en définir le périmètre et la durée.

Le périmètre défini par la majorité des membres de la commission voirie est présenté au Conseil Municipal pour approbation :

- Place Philippe de Lévis plus stationnements face au petit couvert ;
- Rue Maréchal Clauzel devant la Halle ;
- Cours Chabaud (après les emplacements réservés au bus et au niveau de la Poste).

En ce qui concerne les horaires et jours d'application, il est proposé :

- Gratuité : 1 heure de stationnement ;
- Jours : du lundi au samedi inclus de 8h à 12h et de 14h à 19h, hors jours fériés ;
- Durée : toute l'année.

Les disques de stationnement pour la zone bleue pourraient être distribués gratuitement par l'association des commerçants, artisans et professionnels de la ville.

Toutes ces propositions ont été votées à la majorité (1 Contre : Xavier CAUX sur tous les points évoqués ; 1 abstention : Jean-Luc PEISER sur les jours retenus).

2. Renouvellement des délégués du Conseil Municipal au Conseil Municipal d'Enfants

Les élues précédemment désignées au sein de la Commission Patrimoine en charge du Conseil Municipal d'Enfants ont précisé par courrier à Madame le Maire qu'elles ne pouvaient plus en assurer le suivi pour raisons professionnelles.

Il est donc nécessaire de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal afin de soutenir l'animateur et la vice-présidente en charge du CME dans leur mission d'encadrement.

Les candidatures annoncées de Marie-Christine JOLIBERT et Jean-Luc PEISER ont été validées, à l'unanimité.

3. *Décision d'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural de Saint Marsal*

Vu l'état actuel du dossier et les éléments dont nous disposons, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

II- AFFAIRES FINANCIÈRES

4. *Approbation du compte de gestion 2017*

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du Budget Communal, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Madame l'Inspectrice des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDÉRANT : l'exactitude, la sincérité, la régularité des comptes de la Commune,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

5. *Approbation du compte administratif 2017*

Madame le Maire, avant de quitter la séance, demande à Monsieur Pierre GARCIA, Premier Adjoint chargé des Finances, de présider le Conseil Municipal et de présenter le Compte Administratif 2017 du « Budget Communal ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte administratif 2017 faite par Pierre GARCIA, premier adjoint chargé des finances ; constate les identités de valeur avec les indications de Madame le Receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il arrête les résultats définitifs suivants du compte administratif 2017 :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2017	RAR	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (besoin de financement)
INVESTISSEMENT	-214 921,17 €		165 787,63 €	820 615,73 € 324 174,15 €	-496 441,58 €	-545 575,12 €
FONCTIONNEMENT	1 003 292,85 €	-141 828,74 €	260 271,57 €			1 121 735,68 €

Voté à l'unanimité.

6. Affectation du résultat 2017

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif 2017,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :
- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur l'affectation du résultat 2017, tel que présenté ci-après :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31.12.2017	1 121 735,68
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	545 575,12
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	576 160,56
Total affecté au C/1068	545 575,12

7. Participation aux frais d'état-civil de la commune de Saint-Jean-de-Verges

La commune de Saint-Jean-de-Verges disposant sur son territoire du Centre Hospitalier du Val d'Ariège, traite de ce fait tous les actes d'état-civil et de police funéraire qui interviennent dans hôpital à vocation départementale.

La loi du 7 août 2015 soumet les communes dont les habitants représentent plus de 1 % des parturientes ou plus de 1 % des personnes décédées au CHIVA à une contribution financière.

La commune de Saint-Jean-de-Verges demande une participation de **2 117 €** au titre de l'année 2018 (pour mémoire, elle s'élevait à 1 687 € en 2017).

Voté à l'unanimité.

8. Participation aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire

Comme chaque année, la mairie de Lavelanet sollicite la commune, par le biais d'une convention pour la participation aux frais de fonctionnement du service de médecine scolaire installé à Lavelanet.

Les communes participent au prorata des enfants concernés (de la grande section de maternelle au CM2).

Le montant par élève étant de 1.31 €, pour Mirepoix cela représente : 323 enfants x 1.31 € = 423.13€ (pour mémoire, le montant en 2017 était de : 267 enfants x 1.63 € = 435.21 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à la commune de Lavelanet pour la participation des frais de fonctionnement du service de médecine scolaire la somme de 423.13€ et autorise Madame le Maire à signer la convention.

9. Renouvellement de l'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion 09

La commune est adhérente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège qui propose aux collectivités du département et à leurs établissements publics de pouvoir recourir à son service de remplacement.

Ce service est destiné à permettre aux collectivités qui en font la demande de bénéficier de la mise à disposition de personnel efficient en vue de pallier à l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services.

Le CA du Centre de Gestion de l'Ariège réuni le 14 février dernier a décidé de porter la part refacturée aux collectivités à 19 €/heure. Il appartient donc aux collectivités de délibérer et de signer la nouvelle convention.

Voté à l'unanimité.

10. Modification du plan de financement desserte électrique giratoire gendarmerie : travaux sur le réseau public d'électricité et de télécommunication

La délibération n° 81/2017 du 14 décembre 2017 relative à une participation de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour les équipements publics de la commune, doit être abrogée et remplacée car la contribution de la CCPM sera versée directement au SDE09.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de viabilisation de la zone de Bellemayre liés à la création de la nouvelle gendarmerie doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 138 450 € HT.

Électricité : la contribution de la commune s'élève à 55 972 € HT ;

Génie civil de télécommunication : la contribution de la commune s'élève à 4 450 € HT ;

Soit un total de **60 422 € HT**.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 2041582. Le règlement sera effectué sur un exercice.

Voté à l'unanimité.

11. Travaux de voirie sous mandat 2018 : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour aider la commune à financer tous les travaux de voirie obligatoires à réaliser en 2018.

DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL FDAL 2018		
Investissements voirie 2018	€ HT	€ TTC
Aménagement de la rue Carnot	58 831.00	70 597.20
Aménagement du cours Maréchal de Mirepoix	87 367,72	104 841.26
Diverses rues : rue du 19 mars, emplois partiels	54 360.30	65 232.36
TOTAL TRAVAUX	200 559.02	240 670.82
<i>Demande subvention Conseil Départemental FDAL 30 %</i>	<i>60 167.71</i>	<i>- 60 167.71</i>
Reste à la charge de la commune		180 503.11

Voté à l'unanimité.

III – AFFAIRES LIÉES AU PERSONNEL

12. Création de postes

Suite à la réunion de travail du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018, afin de permettre les avancements de grade des agents et d'assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal doit créer les postes suivants :

CONSEIL MUNICIPAL 27 mars 2018 - POSTES A CRÉER			
SUIVE A CHANGEMENT DE GRADE ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL			
TNC 30	Adjoint technique territorial (30 h)	C	1
TC	Adjoint technique principal de 1° classe	C	1
TC	Adjoint technique principal de 2° classe	C	1
TC	Adjoint technique principal de 2° classe	C	1
TNC 30	Adjoint technique principal de 2° classe 30 h	C	1
TC	Brigadier Chef Principal de police municipale	C	1
TC	Attaché principal	A	1
TC	Adjoint administratif principal 1° classe	C	1
TC	Adjoint administratif principal 1° classe	C	1
TC	Adjoint administratif principal 1° classe	C	1
TC	Adjoint administratif principal 1° classe	C	1
TNC 30	Agent spécialisé principal école maternelle 1° classe 30 h	C	1
TNC 30	Agent spécialisé principal école maternelle 1° classe 30 h	C	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 14 h 30	B	1
TNC 13	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 13 h	B	1
Total postes à créer			15

CONTRACTUELS POSTES A POURVOIR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS/SAISONNIERS		
POSTES A POURVOIR EN FONCTIONS DES NÉCESSITÉS DE SERVICES	Budgét.	Nombre d'heures
Ecole de musique		
assistant enseignement artistique	1 à 2	en fonction des besoins du service
Services administratifs		
adjoints administratifs territoriaux/surcroît d'activités	1 à 2	en fonction des besoins du service
adjoints administratifs territoriaux/accroissement temporaire d'activités	1 à 2	en fonction des besoins du service
Services techniques		
adjoints techniques territoriaux/surcroît d'activités	1 à 4	en fonction des besoins du service
adjoints techniques territoriaux/accroissement temporaire d'activités	1 à 4	en fonction des besoins du service

CONTRACTUELS DE DROIT PRIVÉ	
1	Emploi avenir service administratif (fin au 28 août 2018)
1	Emploi avenir service technique (fin au 28 août 2018)
1	Emploi avenir service technique (fin au 28 août 2018)
1	Contrat Unique insertion création au 1er avril 2018
4	

Voté à l'unanimité.

13. Mise à jour du tableau de l'effectif

Après intégration des créations de postes, le tableau de l'effectif au 27 mars 2018 est établi ainsi qu'il suit. (Pour information, les postes vacants non pourvus en fin d'année, seront supprimés après passage en C.T.)

CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2018 - TABLEAU DE L'EFFECTIF

TC,TNC,TP*	GRADE	CAT	budgetisé	pourvu
Filière administrative				
TC	emploi fonctionnel Direction Générale des Services	A	1	1
TC	Attaché	A	1	0
TC	Attaché principal	A	1	0
TC	Rédacteur territorial	B	1	0
TC	Adjoint adm. Principal de 1° classe	C	5	0
TC	Adjt adm princ de 2° classe	C	6	5
TC	Adjoint adm. Territorial	C	3	1
Filière Technique				
TC	Ingénieur	A	1	1
	Agent de maîtrise principal	C	2	2
TC	Adjoint techn. Principal de 1° classe	C	10	9
TC	Adjoint techn. Principal de 2° classe	C	7	5
TNC 30h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (30 h)	C	1	0
TNC 31h	Adjoint techn. Principal de 2° classe (31 h)	C	1	1
TC	Adjoint techn. Territoriaux	C	6	4
TNC 31h	Adjoint tech. territoriaux (31 h)	C	1	0
TNC 30h	Adjoint tech. territorial (30 h)	C	4	3
TNC 10h	Adjoint techn. Territorial (10 h)	C	1	1
TNC 27h	Adjt techn. territorial (27 h)	C	1	1
Filière Sociale				
TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 1e classe (30 h)	C	3	0
TNC 30h	Agent spécialisé principal écoles maternelles 2° (30 h)	C	3	3
Filière Culturelle				
TNC 10h	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 10 h	B	1	1
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 14 h 30	B	1	0
TNC 13h	Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 13 h	B	1	0
TNC 14h30	Assistant d'enseignement artistique (14h30)	B	1	1
TNC 13h	Assistant d'enseignement artistique (13 h)	B	1	1
TNC 5h	Assistant d'enseignement artistique principal 1° classe (5 h)	B	1	0
TNC 5h	Assistant d'enseignement artistique principal 2° classe (5 h)	B	1	0
Filière Police				
TC	Chef de service de police municipale	C	1	0
TC	Brigadier chef principal	C	1	1
TC	Brigadier de police	C	1	1
TOTAL			69	42

* Temps de travail. TC : temps complet (35 h), TNC : temps non complet nombre d'heures précisées, TP : temps partiel = agent à temps complet qui demande un temps partiel

Voté à l'unanimité.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Remercie les élus présents lors de la cérémonie du 19 mars malgré le mauvais temps.
- Maison Ronde : une réunion aura lieu prochainement avec les architectes pour présentation du projet*

Claudine SARRAIL

- Résultats sportifs : Match nul pour le foot et victoire pour les équipes de rugby, première et réserve.

Pierre GARCIA

- Commission des finances : le **jeudi 12 avril 2018 à 20h30**.

Marie-Françoise ALBAN

- Grâce à Robert VILLENEUVE, nous avons pu dater la grande affiche installée dans les escaliers de la Mairie, il s'agit des festivités de 1923 ;
- Comité de jumelage : les espagnols de Palafrugell seront présents à Mirepoix pour la fête de la gastronomie, fin octobre.
- Conseil Municipal des Enfants : première séance le **mercredi 11 avril 2018 de 18h à 19h**.

Stéphane BOURDONCLE

- Annonce que la cité scolaire fête cette année son 50^e anniversaire.

Monique LE MINEZ

- Témoignage de Monsieur PORTOLES pris sous la dictée par Mme LE MINEZ, pour lecture devant le Conseil Municipal, concernant les compteurs LINKY.

Séance levée à 23 h
Le secrétaire de séance, Pierre ROUGÉ

*** Cette réunion est programmée le mercredi 4 avril à 20h30 à la Mairie (salle du Conseil)**